

Compte-rendu

Assemblée réunie	Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages
Date réunion	01 février 2023
Organisée par	Le Maire
	PARAVY Jean-Claude
	KREBS Jean-Marie
	REVEL Daniel
	PICARD Marie-France
	DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre
	MOREL-BIRON Odile
	MESTRALLET Nadège
	COUDURIER Françoise
Participants	GROS Gilbert
	DELABAYE Thierry
	JARRET Benoît
	PITAVAL Cyril
	COUTURIER Annick
	LABBAY Catherine
	CORDIER Alain
	BUHAGIAR Annie
	GUICHERD Nicolas
	FRIOT Pierre-Yves, pouvoir à PICARD Marie-France
Pouvoirs	MARECHAL Céline, pouvoir à DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre
	CORMIER Philippe, pouvoir à PUGNOT Bertrand
Absents/excusés	PUGNOT Bertrand
	KIJEK Muriel
	PULLIAT Lucie
	ROUX Floriane
Diffusion	Le conseil municipal, le site
Prochaine réunion	2 mars 2023
Secrétaire de séanc	e : MOREL-BIRON Odile



Plan:

1.	Ordre d	u jour :	.2
	1.1	Approbation du Compte-Rendu du 7 décembre 2022	
	1.2	Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	
	1.3	Petites villes de demain	.3
	1.4	relation financière entre la commune et le cias	.3
	1.5	Suite de la démission d'un adjoint au maire	. 4
	1.6	Point sur la Révision du PLU arrêtée	. 4
	1.7	RECENSEMENT DE LA POPULATION	. 4
	1.8	Autres dossiers des communes déléguées	. 4
	1.9	Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal	.5
2.	Compte	-rendu des Commissions	
	2.1	Commission des Finances (Odile MOREL-BIRON)	
	2.2	Affaires scolaires (Marie-France PICARD)	
	2.3	,	
	2.4	Vie associative et Culture (Jean-Marie KREBS)	
	2.5	Environnement, développement durable (Bertrand PUGNOT)	
3.	Actualit	és intercommunales	
	3.1	Syndicat Intercommunaux	. 6
	3.1.	1 SIAGA	. 6
	3.1.2	2 SHR	. 6
4.	Questio	ns diverses et discussion	
	4.1	Sécurisation du centre-Bourg	. 6
	4.2	Calendrier	.7

1. Ordre du jour :

Points soumis à délibération :

- Approbation du compte-rendu du 7 décembre 2022 (L 2121-15 du CGCT)
- Adhésion au CAUE

Points à aborder :

- Relation financière entre la Commune et le CIAS
- Suite de la démission d'un adjoint au Maire
- Dossiers des Communes déléguées
- Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal
- Compte rendu des commissions communales
- Compte rendu des réunions intercommunales
- Questions diverses

POINTS SOUMIS A DELIBERATION:

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 DECEMBRE 2022

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 7 décembre 2022 a été diffusé. Il est adopté.

Délibération : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19



1.2 ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le CAUE accompagne les Collectivités publiques sur toutes réflexions et tous projets ayant trait à la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

La Commune de Saint-Genix les Villages est animée à travers le programme « Petites Villes de demain » par une volonté de réhabiliter son centre bourg. De même, le bâtiment de la Mairie qui présente des caractéristiques historiques est concerné par le décret tertiaire qui impose de le réhabiliter en réduisant au maximum la consommation énergivore liée notamment au chauffage des locaux. Pour cela notamment, le CAUE s'avérera utile dans cette rénovation qui devra être effectuée dans le respect du caractère du bâtiment. La cotisation pour 2023 s'élève à 280, 00 euros.

Le conseil décide que la commune adhère au CAUE.

Délibération : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION:

1.3 PETITES VILLES DE DEMAIN

La convention « Petite Ville de Demain » n'est pas soumise au vote du conseil, car pas encore entièrement finalisée : il manque des éléments chiffrés qui permettront de construire la maquette financière et de dégager les priorités du plan d'action en mesurant leurs impacts budgétaires.

L'absence de maquette financière a amené la CCVG à ne pas mettre ce point à l'ordre du jour du Conseil communautaire d'hier au soir.

Le dispositif s'est également enrichi d'une convention « chapeau » du territoire couvrant les deux conventionscadre de St Genix et des deux Pont.

Dès lors que tous les chiffrages seront connus, la Convention PVD pourra être signée par les différents partenaires, après validation par les organes délibérants. Objectif mars 2023.

S'agissant du poste vacant de chef de projet « Petites Villes de Demain », sept candidatures ont été déposées qui seront examinée en commun par la Communauté de communes et la commune.

1.4 RELATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE ET LE CIAS

Suite au transfert de la compétence des établissements médico-sociaux des CCAS de Saint-Genix les Villages et de Pont de Beauvoisin au CIAS Val Guiers, des transferts financiers ont été opérés entre les établissements concernant les résultats des exercices budgétaires.

Conformément au contenu de l'avis de la CLECT, ils ont concerné les excédents et déficits des résidences autonomie en fonctionnement et en investissement, et des EHPAD « les Floralies » et « la Quiétude » en fonctionnement seulement.

Les versements des excédents d'investissement des EHPAD, qui ne sont plus sous gestion budgétaire mais sous EPRD, n'ont pu être juridiquement et comptablement opérés. Les CCAS de Pont et St Genix se sont donc trouvés avec une trésorerie sans relation avec les compétences locales conservées.

Les difficultés de trésorerie du CIAS ont amené à conduire un audit financier, qui a soulevé des problèmes d'évolution structurelle de l'équilibre, mais aussi un problème plus conjoncturel de manque dans la trésorerie des montants dont le transfert était attendu, même s'ils ne sont pas juridiquement « dus ».

Pour St Genix, le montant concerné est de 196 015,26 €, dont il faut retrancher 10 110,75 € payés par le CCAS après transfert pour clore un litige antérieur avec la CPAM.

Des solutions ont été recherchées depuis lors avec la receveuse, qui a suggéré finalement des délibérations concordantes sur la base du volontariat des élus pour opérer des transferts dans la limite du plafond des excédents conservés.

Pour ce qui concerne St Genix, le budget du CCAS a conservé un excédent élevé de ce fait et il a adopté des budgets en suréquilibre après le transfert de la compétence, en accord avec la receveuse ; en conséquence il n'a pas été mis en place de subvention d'équilibre du budget municipal ces années. Si l'on veut décider du transfert intégral, il faudra recharger l'excédent (tombé à 120 000 € environ) lors du vote du budget et voter chaque année une subvention d'équilibre au CCAS, à un niveau moindre que par le passé.

L'autre sujet est le litige concernant le résultat de la CLECT et la mise à la charge de la commune d'un quart de l'annuité d'emprunt de l'extension de l'EHPAD. Des questions ont été posées par la délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2020, qui n'ont eu aucune réponse. Ce sujet ayant été également soulevé lors de l'audit, le maire a été amené à préciser les montants qui, pourraient être concernés par la partie cantine de l'extension.



Discussion:

Sur les excédents d'investissement qui ne peuvent être transférés directement au CIAS, la discussion à laquelle participent notamment Françoise COUDURIER, Jean-Marie KREBS, Jean-Pierre DREVET et Nadège MESTRALLET, conclut fermement que ces sommes ne peuvent être considérées comme revenant au CCAS et qu'elles doivent être, d'une façon ou d'une autre, reversées au CIAS qui supporte les frais des établissements ; cela correspond aux engagements globaux pris à l'époque et d'autant plus que selon l'étude financière d'AGATE, cet argent manquerait dans la trésorerie du CIAS pour fonctionner correctement.

Gilbert GROS remarque que puisque le budget du CCAS était en suréquilibre à cause de cette réserve, une subvention d'équilibre ne pouvait être justifiée. Il convient à présent de reconstituer cette somme afin de la reverser au CIAS.

Vient à présent le sujet de l'emprunt qui a servi à financer l'extension de l'EHPAD, y compris le secteur restauration, dont la partie initiale, agrandie, sert de cantine aux enfants des écoles de St Genix.

L'emprunt a logiquement été transféré au CIAS avec les bâtiments qu'il a financés, mais reste posée l'organisation des droits de la commune en l'absence de convention et sa participation au paiement de cet équipement dans la limite de ce qui est utilisé par les cantines des écoles.

La discussion porte sur le non versement d'une participation en l'absence d'accord des parties, le maire ayant estimé ne pas avoir le mandat de le faire, en l'absence de précision de la délibération du conseil.

La piste à privilégier est d'envisager de signer une convention d'usage avec le CIAS afin de permettre l'utilisation d'une partie du bâtiment transféré par la cantine scolaire, moyennant une participation ou un loyer que nous devrons verser annuellement, avec une rétroactivité depuis 2020. Cette solution permettrait de régler les responsabilités respectives des collectivités utilisatrices des locaux

Le maire est chargé de proposer un accord en ce sens avec le CIAS.

L'élaboration du budget 2023 de la commune et du CCAS devra intégrer le règlement de cette situation.

1.5 SUITE DE LA DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Lors du dernier conseil municipal, le maire a fait part de la démission de Régine Barbin de tous ses mandats électifs.

Depuis, le préfet a notifié son acceptation de cette démission et a indiqué les différentes suites pouvant être données.

Le maire expose les différents cas de figure soumis au débat et invite les élus à réfléchir sur la suite à donner pour le remplacement ou non du poste d'adjoint.

Catherine LABBAY est devenue automatiquement conseillère communautaire.

1.6 POINT SUR LA REVISION DU PLU ARRETEE

Le rapport du commissaire enquêteur a été remis hier à M. le Maire. Il donne un avis favorable à la révision du PLU. Il ne formule pas formellement de réserves mais exprime des observations sur quelques choix du document et certaines demandes individuelles. Un travail d'examen va s'engager avec l'urbaniste puis les personnes publiques associées pour étudier soigneusement les corrections acceptables avant de faire approuver la révision du PLU par le Conseil municipal.

1.7 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population a démarré le 19 janvier 2023. Le bon comptage de la population de Saint-Genix les Villages déterminera le volume d'aides et de dotation que nous versera l'Etat dans les années à venir. Il est donc important que chaque concitoyen réponde avec le plus grand soin à cette enquête.

1.8 AUTRES DOSSIERS DES COMMUNES DELEGUEES

A la Commune déléguée de Grésin :

Les vœux se sont déroulés le dimanche 8 janvier 2023 dans une ambiance chaleureuse et une centaine de personnes s'y sont retrouvées après deux années sans festivités.

A la Commune déléguée de Saint-Maurice de Rotherens :

Le 15 décembre 2022 a eu lieu une réception des bénévoles pour les remercier de leur investissement dans la Commune déléguée dans le courant de l'année 2022.

Après deux années sans réunion, la cérémonie des vœux de la commune deleguée a eu lieu le 8 janvier 2023.



Un abattage en urgence de trois frênes qui étaient tombés sur le chemin de la Tour est intervenu courant janvier 2023.

Une campagne de replantation de la forêt a été effectuée par l'ONF en novembre 2022.

Le réfrigérateur de la salle polyvalente doit être rapidement changé pour un coût estimé à 3 000 € environ.

1.9 COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La société KOESIO a racheté le contrat de location et de maintenance de RISO pour quatre photocopieurs, ce qui permet d'utiliser un matériel et une tarification plus adaptés aux besoins de la Commune.

2. Compte-rendu des Commissions

2.1 COMMISSION DES FINANCES (ODILE MOREL-BIRON)

Une commission des finances est prévue le 21 février 2023 afin d'étudier les résultats du compte administratif 2022 et de commencer à définir le programme d'investissement 2023.

2.2 AFFAIRES SCOLAIRES (MARIE-FRANCE PICARD)

Le Conseil municipal jeunes s'est réuni le 9 janvier 2023 pour déguster la galette des rois et préparer la séance de vœux de la municipalité. La fin de leur mandat est fixée à la fin de l'année scolaire 2023. Durant ce dernier semestre, ils envisagent de confectionner des cartes pour les personnes âgées de la Résidence Autonomie, Ils souhaitent également visiter l'Assemblée Nationale à Paris et participer à « la grande lessive » organisée avec l'école maternelle, en l'occurrence, construire une cabane.

L'Inspection académique a averti la commune de sa prévision de suppression d'une classe à l'école maternelle, vu les prévisions démographiques.

Le CA du collège s'est réuni ce mardi 31 janvier pour examiner la répartition de la dotation globale de moyens : on va vers 2 classes de moins. En 2023, les effectifs s'élèveraient à 588 élèves.

2.3 TRAVAUX ET PREVENTION DES RISQUES (JEAN-PIERRE DREVET)

L'architecte mandaté pour la construction de la cantine de l'école maternelle travaille sur le projet et demande les plans des réseaux. A ce jour, il n'y a plus que le plan du réseau de gaz qui doit lui être fourni

SOBECA a rendu son audit sur l'état des armoires électriques des éclairages publics et un certain nombre sont à remplacer.

Il est constaté une forte inflation tarifaire entre le prix d'une bouche à incendie à remplacer en 2022 et son coût en 2023 qui est passé d'environ 5 000, 00 euros à 7 000, 00 euros par unité.

Les grilles d'évacuations d'eaux pluviales sont à reprendre dans la rue du stade.

La commission se réunira le lundi 6 février 2023 où seront abordés les points suivants :

- Bilan 2022 :

Éclairage public, Entretien chaussée Travaux divers

- Projets 2023 :

Programme éclairage public Programme éclairage établissement recevant du public Entretien chaussée Travaux aux écoles Proiet cantine

2.4 VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE (JEAN-MARIE KREBS)

Le mardi 24 janvier 2023, s'est réunie la commission vie associative et culture afin de préparer l'année 2023 (animations, programmation, subventions...).

La cérémonie des vœux s'est tenue le 14 janvier 2023 et elle a rencontré un vif succès après les vagues successives de la COVID qui ont empêché de se réunir pour cette occasion durant deux années. Synfonia célébrera son 50ème anniversaire le 30 avril 2023.

Le concours départemental de boules se déroulera les 17 et 18 juin 2023.



Une course de caisses à savon sera organisée par le Comité des Fêtes route de Layat à l'automne. En mars 2023, la commission se réunira afin de plancher sur les attributions de subventions aux associations. Le même artificier qui a donné entière satisfaction sera retenu pour les tirs de feux d'artifices en 2023.

Jean-Marie KREBS informe que vient d'être reçue un projet de convention : il sollicite l'accord de l'Assemblée délibérante pour la signature de la convention quinquennale (renouvellement) avec SAVOIE-BIBLIO pour promouvoir la lecture auprès de la population. Cela fait l'objet d'une délibération municipale ajoutée à l'ordre du jour et elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

Il rend compte que l'intérieur du gymnase est quasiment terminé et qu'il reste essentiellement la pose du bardage à l'extérieur, qui enserrera la salle Françoise DOLTO.

Il précise en outre que des associations extérieures à la Commune utilisent également cet équipement sportif. Enfin, la journée de la Terre des Jeunes agriculteurs sera organisée à St Genix, le 27 août 2023.

2.5 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE (BERTRAND PUGNOT)

Stratégie d'extinction de l'éclairage public la nuit.

La Préfecture nous réclame un justificatif d'une stratégie d'extinction de l'éclairage public pour instruire notre dossier de subvention.

Le dispositif est appliqué à Grésin et St Maurice. Pour St Genix, nous venons juste de recevoir le rapport de SOBECA qui permet de voir comment se découpe l'éclairage par armoires.

Nous avions dit en Commission que l'on concerterait et expérimenterait avant d'étendre l'extinction sur le bourg où des questions de sécurité peuvent se poser.

Cela fait l'objet d'une délibération municipale ajoutée à l'ordre du jour et elle a été adoptée à l'unanimité.

Délibération : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

3. Actualités intercommunales

3.1 SYNDICAT INTERCOMMUNAUX

3.1.1 **SIAGA**

Le maire informe le conseil de l'évolution du projet de passerelle sur le Guiers.

Le premier projet prévoyait de l'installer vers la Confluence mais la présence de la réserve naturelle n'a pas pu faire aboutir cette hypothèse favorablement.

D'autres études ont envisagé de la construire à l'amont immédiat de la réserve, mais elle déboucherait à hauteur de la zone d'activité de La Forêt, mais l'environnement de ce secteur n'est pas favorable à son attrait touristique.

A présent, il est question de l'établir plus proche du Centre-Bourg, chemin de la Digue (extrémité des jeux de boules) afin de faciliter aussi son usage au quotidien.

3.1.2 SHR

Jean-Marie KREBS rapporte que le Syndicat du Haut Rhône (SHR) envisage (enfin) des travaux de réfection sur le Truison à hauteur de la voie communale qui s'érode, ce premier semestre 2023.

4. Questions diverses et discussion

4.1 SECURISATION DU CENTRE-BOURG

Benoît JARRET demande s'il serait opportun de mettre la circulation routière en sens unique dans la rue des Juifs.



Il convient de faire des simulations et des essais et de soit l'interdire dans un sens, soit dans l'autre afin de se rendre compte de ce qui est le plus pertinent, avec tous les effets induits.

Jean-Claude PARAVY précise qu'un relevé topographique a été commandé qui servira à la maîtrise d'œuvre pour affiner son projet de sécurisation du Centre-bourg, la priorité étant donnée aux traversées de la rue des Ecoles.

Marie-France PICARD souhaite que la Gendarmerie Nationale intervienne sur la vitesse des véhicules dans la rue des écoles et notamment durant la traversée de la chaussée par les enfants aux heures d'entrées et de sorties des écoles.

4.2 CALENDRIER

Prochain Conseil municipal: 2 mars 2023

La séance est levée à 22h45